

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 7 ter du 6 juillet 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES

2

PREFECTURE DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

2

Arrêté de suppléance de Monsieur Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne-Ardenne par Monsieur Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne----- 2
Arrêté de suppléance de Monsieur Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne-Ardenne par Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet des Ardennes ----- 2

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE CHAMPAGNE-ARDENNE

3

Arrêté n°2015.DREAL-STID/DRT-37 en date du 19 juin 2015 portant désignation des membres du jury d'examen de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport ----- 3

MESURES NOMINATIVES

PREFECTURE DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté de suppléance de Monsieur Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne-Ardenne par Monsieur Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne

Le PRÉFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE,

VU

- 1- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment l'article 79,
- 2- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 39, 1^{er} alinéa,
- 3- le décret du 7 juin 2012 nommant M. Jean-Paul CELET, préfet de la Haute Marne,
- 4- le décret du 11 mars 2015 nommant M. Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne Ardenne, Préfet de la Marne,
- 5- l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015 nommant M. François SCHRICKE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim,
- 6- les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim et aux chefs de service régionaux déconcentrés,
- 7- l'absence du mercredi 22 juillet au vendredi 14 août 2015 inclus, de M. Jean François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim,

D É C I D E

Article 1er –

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 39 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, M. Jean Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, est désigné pour assurer la suppléance du Préfet de la région Champagne-Ardenne du mercredi 22 juillet au vendredi 14 août 2015 inclus.

Article 2 –

M. le Préfet de la Haute Marne et M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur général des finances publiques de la région Champagne-Ardenne.

Fait à CHALONS-en-CHAMPAGNE, le 06 juillet 2015

Le Préfet de la région CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé Jean-François SAVY

Arrêté de suppléance de Monsieur Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne-Ardenne par Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet des Ardennes

Le PRÉFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

VU

- 8- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment l'article 79,
- 9- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 39, 1^{er} alinéa,
- 10- le décret du 4 décembre 2013 nommant M. Frédéric PERISSAT, Préfet des Ardennes,
- 11- le décret du 11 mars 2015 nommant M. Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne Ardenne, Préfet de la Marne,
- 12- l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015 nommant M. François SCHRICKE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim,
- 13- les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim et aux chefs de service régionaux déconcentrés,
- 14- l'absence des samedi 15 août et dimanche 16 août 2015 inclus, de M. Jean François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim,

D É C I D E

Article 1er –

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 39 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, M. Frédéric PERISSAT, Préfet des Ardennes, est désigné pour assurer la suppléance du Préfet de la région Champagne-Ardenne le samedi 15 août et le dimanche 16 août 2015 inclus.

Article 2 –

M. le Préfet des Ardennes et M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur général des finances publiques de la région Champagne-Ardenne.

Fait à CHALONS-en-CHAMPAGNE, le 06 juillet 2015

Le Préfet de la région CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé Jean-François SAVY

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté n°2015.DREAL-STID/DRT-37 en date du 19 juin 2015 portant désignation des membres du jury d'examen de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport

Circonscription d'examen n°4 CENTRE DE METZ
ANNEE 2015

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST,
PREFET DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le décret n°85-891 du 16 août 1985, modifié, relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;
VU le décret n°99-752 du 30 août 1999, modifié, relatif aux transports routiers de marchandises ;
VU l'article R 1422-4 du code des transports ;
VU l'arrêté ministériel du 20 décembre 1993, modifié, relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport et notamment son titre 1^{er} ;
VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2011, modifié, relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier ;
VU l'arrêté préfectoral SGAR n°2012-236 du 26 juin 2012 donnant délégation de signature en faveur de Mme Emmanuelle GAY, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL) Lorraine, relatif à l'administration générale de la direction ;
VU l'arrêté DREAL-2015-07 du 4 juin 2015 portant subdélégation de signature de Mme Emmanuelle GAY, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL) Lorraine ;

ARRETE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury d'examen professionnel pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport au titre de l'année 2015, Circonscription d'examen n°4 centre de Metz, pour les candidats domiciliés dans les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine :

1. en qualité de représentants du Ministère chargé des transports :

Mme BECKER Claudine Adjointe au Chef de la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ
Mme MICHAUX Valérie Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe normale au pôle de contrôle de NANCY
M. POINSIGNON Xavier Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à METZ
Mme HAUSHERR Agathe Technicien supérieur en Chef du développement durable à la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ
Mme REGENT Isabelle Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à METZ
Mme GOELLER Katia Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe normale à METZ
Mme BORDET Sandrine Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe normale au pôle de contrôle de NANCY
M. POUL Pascal Technicien supérieur en Chef du développement durable à la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ
M. VOGEL Christian Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à METZ
M. ALIZON Christophe Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle au pôle de contrôle d'EPINAL
M. SARRAZIN Didier Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à EPINAL
M. LEMOINE Cyrille Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle à METZ
M. Philippe DENONCIN Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe normale à METZ
Mme BOIRE Marie-Line Adjoint administratif principal à la DREAL Lorraine à METZ
M. ESCOFFIER Christian Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à METZ
M. FOURNEUVE Patrick Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle au pôle de contrôle de NANCY
M. MULLER Daniel Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure à METZ
Mme BERNET Stéphanie Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle à METZ

2. en qualité de représentants des centres de formation professionnelle :

Mme MANTEAU Méline AFTRAL Lorraine
Mme COCHENER Bénita AFTRAL Lorraine
Mme PIERSON Béatrice PROMOTRANS Lorraine

Article 2 :

Le jury d'examen est présidé par Mme Claudine BECKER, Adjointe au Chef de la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ, ou, en cas d'empêchement, par Mme HAUSHERR Agathe, Technicien supérieur en Chef du développement durable à la division réglementation des transports à la DREAL Lorraine à METZ.

Article 3 :

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de Région de : Lorraine, Champagne-Ardenne, Alsace, Bourgogne et Franche-Comté.

Pour le Préfet de Région et par délégation,

Pour la Directrice Régionale,
Le Chef de la Division Réglementation des Transports
Signé Michaël VIGNON
